Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES ET DE LA LUTTE
CONTRE L'EXCLUSION

Discours de Ségolène NEUVILLE

Ouverture du colloque de l'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)

« Vacances et handicap mental »

- Mardi 2 février 2016 –

Paris

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président de l'UFCV, Michel LE DIREAC'H
Mesdames, Messieurs

J'ai tenu à être parmi vous ce matin à l'occasion de votre colloque national « Vacances et handicap mental » car votre action est essentielle et exemplaire.

Elle est essentielle car, vous l'avez dit Monsieur le Président, il existe encore de fortes inégalités d'accès aux vacances pour les personnes en situation de handicap et notamment pour celles présentant un handicap mental.

Votre journée sera l'occasion d'en débattre et surtout de valoriser les initiatives concrètes qui marchent sur le terrain et que l'UFCV développe depuis une trentaine d'années.

Je veux vous dire que l'accès aux vacances, aux loisirs, au sport ou à la culture ne sont pas secondaires ou facultatifs. Cela fait partie de la pleine citoyenneté des personnes handicapées. Depuis la loi de 2005, c'est un droit.

Faire des politiques transversales en faveur du handicap, ce n'est pas un supplément d'âme, c'est très important car c'est comme cela que nous réussirons.

***

Lorsque l'on parle d'accessibilité, on pense spontanément à l'accessibilité du bâti. C'est un enjeu majeur et j'ai fait très récemment le premier bilan de la mise en œuvre des Ad'ap. Alors que sur le million d'établissements recevant du public, plus de 30% étaient déjà accessibles en 2014, 38% d'établissements supplémentaires sont désormais engagés dans la démarche de mise en accessibilité. Nous sommes donc sur la bonne voie. On peut voir le verre à demi-plein ou à moitié vide mais nous avançons.

Mais l'accessibilité n'a de sens que si elle est universelle et donc garantir l'accès de tous à tout. Et c'est particulièrement vrai pour certaines situations de handicap telles que le handicap mental mais aussi le handicap psychique ou l'autisme. Et c'est d'autant plus vrai quand cette accessibilité porte sur les services et les droits.

C'est tout le sens des orientations fixées par le Président de la République en décembre 2014 lors de la dernière conférence nationale du handicap.

Dans le domaine des vacances et des loisirs adaptés, je tiens à saluer l'action et la détermination de Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Il s'est fortement engagé à mes côtés dans l'accompagnement des initiatives prises par les organismes de vacances et de loisirs destinés à faciliter l'accueil des enfants handicapés.

L'objectif est de favoriser l'accès et l'accueil des enfants handicapés dans tous les accueils de loisirs et les séjours de vacances. C'est une démarche de mixité des publics et d'inclusion sociale qui répond à une demande légitime des familles, des enfants et des associations qui les représentent.

Elle est utile au changement de regard porté sur le handicap car, si dès le plus jeune âge, les enfants en situation de handicap partagent les mêmes lieux et temps d'activités que leurs camarades, alors les craintes, les barrières et les stéréotypes liés au handicap tomberont à l'avenir. Cela prendra du temps mais il faut commencer dès le plus jeune âge. C'est aussi pour cela que la scolarisation des enfants en situation de handicap est une priorité du gouvernement.

On estime à 421 le nombre de séjours avec hébergement ayant déclaré accueillir majoritairement des enfants et jeunes en situation de handicap en 2013-2014. Parmi ces 421 séjours avec hébergement, 300 étaient des séjours de vacances.

Par ailleurs, et l'UFCV est en pointe dans ce domaine, il convient aussi de souligner que de nombreux organismes de formation préparant au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur d'accueils collectifs de mineurs-(le BAFA et le BAFD) , sont porteurs de cette préoccupation et forment les animateurs et les directeurs à l'accueil et l'accompagnement adapté des enfants et jeunes en situation de handicap. Celle-ci est intégrée de façon transversale dans le temps de la session de formation générale.

Pour contribuer à une meilleure connaissance des handicaps dont le handicap mental, un guide méthodologique destiné en priorité aux organismes de formation et formateurs préparant le BAFA ou le BAFD datant de 2003 va être révisé.

A l'UFCV, vous n'avez pas attendu les obligations de formation fixées dans le cadre de la loi du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance Accessibilité. Vous formez déjà votre personnel et je tiens à vous en féliciter.

Je veux aussi dire quelques mots de l'accueil périscolaire en rappelant que la Caisse nationale d'Allocations familiales (CNAF) mobilise des financements importants permettant aux communes de rendre leurs activités périscolaires accessibles. Ces crédits financent la formation des équipes en place et si nécessaire l'embauche de personnels qualifiés supplémentaires pour permettre cet accueil.

L'ensemble de ces mesures contribuent à faire du handicap une cause commune.

Ma façon de faire est simple : pour faire vivre l'accessibilité universelle et garantir la participation sociale des personnes handicapées, le handicap ne doit pas être une politique en particulier mais bien une partie de toutes les politiques publiques.

C'est en cela que votre action est exemplaire. Vous avez su très tôt et très vite engager des partenariats avec les associations représentatives des personnes handicapées pour développer l'accès aux vacances. Et dans le domaine du handicap mental, votre coopération avec l'Unapei et « Nous Aussi » est un signe fort de cette confiance durable qu'il convient d'établir au service de l'inclusion.

Je veux aussi vous mobiliser sur l'importance du service civique dans le domaine du handicap. Les volontaires du service civique peuvent jouer ce rôle d'ambassadeurs d'accessibilité dans le domaine des vacances et des loisirs. Le Président de la République a souhaité qu'une moitié d'une classe d'âge ait pu participer au service civique d'ici 2018 soit 350 000 jeunes. Je souhaite la mobilisation de tous dans les domaines qui vous concernent. Ces volontaires ont vocation à être auprès des

associations représentatives des personnes handicapées pour mener ces actions d'information et de meilleure connaissance réciproque.

Lorsque je rencontre des volontaires en service civique auprès de personnes handicapées ou de personnes âgées, ils me disent tous la même chose : cela les a changés. S'investir auprès des autres, être utile, cela leur donne confiance et en même temps cela modifie leur regard porté sur le handicap, sur la perte d'autonomie.

Sur l'ensemble de ces actions, je sais pouvoir compter sur le mouvement de l'éducation populaire dont l'UFCV fait partie.

C'est pour cela que j'ai tenu à venir vous adresser ces quelques mots.

Bravo pour les initiatives que vous portez et la mobilisation de tous.

Les travaux et discussions qui vont avoir lieu aujourd'hui en sont la preuve.

Vous pouvez compter sur mon écoute et ma disponibilité. Ma porte est toujours ouverte.

Je vous souhaite d'excellents travaux.

Je vous remercie.